

● (1740)

[Traduction]

Il y a déjà eu des bagarres ici. Nous avons été témoins de toutes sortes d'affrontements entre Québécois et Canadiens anglophones. Quand pendant des années les Québécois s'appelaient Canadiens-français ou Canadiens, les autres se disaient sujets ou citoyens britanniques. C'est peut-être pour cela qu'à la fin, les Québécois ont décidé de se définir par un terme plus près d'eux, qu'ils ont commencé à s'appeler Québécois. Si nous n'avions pas attendu si longtemps pour voter notre loi sur la citoyenneté canadienne, pour décider de nous appeler Canadiens, peut-être les Québécois n'auraient-ils pas senti le besoin de ce faire.

Il y a eu le combat du drapeau canadien, au cours duquel il y avait les «pour» et les «contre» de chaque côté de la Chambre. Nous nous souvenons de ce grand débat du drapeau, au cours duquel le caucus québécois a combattu pour l'adoption d'un drapeau proprement canadien, parce qu'après 100 ans les Canadiens-français ne pouvaient reconnaître comme leur un drapeau avec lequel ils n'avaient rien en commun, Red Ensign ou Union Jack. Non, il a fallu attendre 100 ans pour avoir un drapeau. Lassés d'attendre, les Québécois avaient décidé au début des années 50 de se choisir un drapeau bien à eux, parce qu'ils n'en voyaient pas d'autre autour duquel ils auraient pu se grouper.

Pendant la campagne référendaire, les Québécois se sont mis à arborer le drapeau canadien, et je pense qu'ils ne l'ont pas baissé depuis, parce qu'ils comprennent que ce drapeau est à eux et qu'ils y tiennent.

Il ne faut pas que ce processus de canadianisation s'interrompe. Il nous a donné l'été dernier notre hymne national. Sur ce point encore, les Québécois avaient dû prendre les devants. Il leur a fallu chanter «O Canada» bien avant les autres canadiens, qui chantaient «God Save the King» ou «God Save the Queen». C'est peut-être par réaction qu'ils se sont mis à chanter des chansons nationales au Québec. Au référendum les Québécois ont voulu se définir comme Canadiens.

[Français]

Les Canadiens ont placé beaucoup d'espoir cet automne dans les négociations lors de la conférence constitutionnelle des premiers ministres. Nous souhaitons tous que les participants fassent l'unanimité sur les points à l'ordre du jour. Après l'échec de cette conférence, j'aurais préféré que les provinces essaient une autre fois de s'entendre avec le gouvernement fédéral, qu'elles proposent au gouvernement fédéral un projet de résolution qui fasse l'unanimité des provinces.

Mais, malheureusement, monsieur l'Orateur, nous avons constaté que les premiers ministres provinciaux ont eu de la difficulté à s'accorder, d'ailleurs ils n'ont jamais pu obtenir l'unanimité sur quoi que ce soit. Que ce soit pour aller à Londres, que ce soit sur une formule d'amendement, que ce soit sur quelque formule que ce soit, cela a tout simplement été la seule unanimité sur laquelle ils se sont entendus et c'est d'être contre le projet fédéral. Ce n'est certainement pas cet esprit négatif de «partisanerie» provinciale qui va travailler à la construction d'un Canada meilleur!

Le gouvernement du Canada agit pour le bénéfice des gens de toutes les régions du pays et pour agir maintenant dans le dossier constitutionnel, il sollicite la permission du Parlement qui représente la population canadienne. Je veux lui accorder

La constitution

cet appui, et j'invite mes collègues du parti progressiste conservateur à mettre de côté la «partisanerie» et à joindre les députés du Nouveau parti démocratique et les députés libéraux pour accorder un appui unanime à ce projet afin que l'on puisse continuer cette réforme constitutionnelle.

[Traduction]

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je trouve que nous avons suffisamment parlé de la question et je crois que la Chambre serait d'accord pour qu'on siège quelques minutes après six heures si nécessaire pour que notre collègue, le député de Nunatsiaq (M. Ittinuar) puisse terminer son discours.

Des voix: D'accord.

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Monsieur l'Orateur, je vais essayer d'être bref.

M. Knowles: Prenez votre temps.

M. Ittinuar: Monsieur l'Orateur, mon collègue, le ministre de la Justice (M. Chrétien) aime à dire en substance en parlant des autochtones et de la constitution qu'ensemble nous allons former une grande nation. C'est ce que qu'il a dit hier et je voudrais développer sa réponse et expliquer comment nous pouvons former une grande nation.

Nous savons tous que nous traversons une période critique de l'histoire de notre pays. Je suis content et honoré de participer au débat sur la constitution. Je suis d'autant plus heureux que nous vivons un moment très significatif pour la longue histoire des peuples autochtones de notre pays. Nous devons certes nous assurer de bien prendre en compte les intérêts de tous les Canadiens mais, je voudrais parler plus spécialement de faire garantir dans la constitution les droits des autochtones. Je le répète, nous ne saurions trop insister sur l'importance de cette question.

Quand j'ai pris la parole à la Chambre cet automne, j'étais assez découragé quant à l'avenir des droits des autochtones. La première ébauche de la résolution constitutionnelle compromettait sérieusement notre longue lutte pour la reconnaissance juridique et politique de nos droits. Apparemment, on restait sourd à nos appels. Une constitution qui n'affirmait pas nos droits marquait pour nous le commencement de la fin et nous ne pouvions plus être des peuples différents aux fins de la confédération.

A ce moment-là, la Grande-Bretagne semblait être la seule porte de secours. Néanmoins, nous avons exercé de très fortes pressions pour nous faire entendre au comité mixte sur la constitution. Je crois que, pour une fois, les membres de ce comité nous ont écoutés. Nous devons énormément à ces personnes qui sont venues de bonne foi, avec toutes les chances contre elles, plaider la cause qu'elles avaient déjà tenté de défendre tant de fois.

Quand le ministre de la Justice a présenté des amendements au projet de résolution, le 13 janvier dernier, nous avons quelque peu perdu l'espoir de faire reconnaître nos droits; en effet ces amendements ne répondaient malheureusement pas à nos attentes relatives à leur constitutionnalisation. Les autochtones ont été unanimes à affirmer qu'ils n'étaient pas suffisants pour protéger notre culture et notre mode de vie et assurer notre avenir au sein de la Confédération. Voilà pourquoi nous avons redoublé nos efforts pour saisir cette dernière chance, car nous sommes toujours convaincus qu'il nous serait impossi-